

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DUMONT NICKEL VEUT TRANSFORMER LA COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE EN LEVIER DE RESTAURATION RÉGIONALE

Le projet propose une approche novatrice visant à restaurer des milieux humides, hydriques et des sites dégradés en Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec les expertises régionales.

Launay, Québec, 13 juillet 2026 — Dumont Nickel annonce aujourd'hui une démarche environnementale innovante visant à faire des mesures de compensation liées aux milieux humides et hydriques un véritable levier de restauration écologique pour l'Abitibi-Témiscamingue.

Plutôt que de limiter la compensation environnementale à une contribution monétaire versée à un fonds général du gouvernement du Québec, Dumont Nickel souhaite que les efforts de compensation puissent générer des bénéfices tangibles dans la région où le projet s'inscrit, notamment par la restauration de milieux dégradés, la réhabilitation de sites miniers abandonnés, la réfection d'ouvrages hydriques vieillissants et le développement de projets de recherche appliquée avec les expertises régionales.

Cette approche s'appuie sur un constat largement partagé dans la région : l'Abitibi-Témiscamingue porte encore aujourd'hui une part importante du passif environnemental hérité de l'activité minière historique. Selon les documents disponibles, environ 70 des 140 sites miniers abandonnés du Québec se trouvent en Abitibi-Témiscamingue, et plusieurs continuent d'avoir des impacts négatifs sur les milieux hydriques, les écosystèmes et les usages du territoire.

« Nous reconnaissons pleinement l'importance des milieux humides et hydriques. Notre objectif n'est pas de minimiser l'enjeu, mais de proposer une réponse plus ambitieuse : faire en sorte que les compensations environnementales servent directement à restaurer des milieux dégradés, à réparer certains passifs historiques et à générer des bénéfices mesurables pour l'Abitibi-Témiscamingue », a expliqué François Vézina, Chef de l'exploitation chez Dumont Nickel.

Une approche adaptée à la réalité régionale

Le territoire dans lequel s'insère le projet Dumont est caractérisé par une présence importante de milieux humides et hydriques. Dans ce contexte, Dumont Nickel estime que les mesures de compensation doivent être conçues en fonction des priorités environnementales réelles du territoire et des besoins exprimés par le milieu.

La démarche proposée vise donc à prioriser des projets qui peuvent répondre à des problématiques locales concrètes : restauration de milieux dégradés, amélioration de la qualité de l'eau, stabilisation de milieux hydriques, rétablissement de fonctions écologiques, amélioration d'habitats fauniques et réduction des risques associés aux sites miniers orphelins.

Dans les documents transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Dumont a notamment proposé plusieurs types de projets, dont :

- le reméandrage de cours d'eau afin de restaurer leur dynamique naturelle;
- la réfection d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eau en fin de vie;
- la création de milieux humides dans des sablières fermées;
- la fermeture de chemins forestiers et la restauration d'habitats fauniques;
- la végétalisation de bandes riveraines;
- la restauration de sites miniers abandonnés et la réhabilitation de milieux dégradés.

Des projets appuyés par des acteurs régionaux

La proposition de Dumont Nickel reçoit déjà des appuis régionaux. Plusieurs ont notamment exprimé leur appui aux projets de compensation alternatifs proposés par Dumont, soulignant qu'ils pourraient contribuer à restaurer des écosystèmes dégradés, améliorer la qualité des sols et des eaux, et renforcer la résilience des écosystèmes et des populations face aux changements climatiques.

Certains indiquent également voir la proposition de Dumont comme une occasion de restaurer des sites miniers orphelins qui représentent un risque pour la santé, la sécurité des personnes et l'environnement.

D'autres acteurs régionaux ont également exprimé leur intérêt à l'égard de projets novateurs et structurants de compensation environnementale. Ces appuis soulignent l'importance de réfléchir à de nouvelles approches permettant de maximiser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques associés aux mesures de compensation des milieux humides et hydriques.

« L'Abitibi-Témiscamingue possède l'expertise, les institutions de recherche, les entreprises et les partenaires nécessaires pour devenir un modèle en matière de restauration environnementale appliquée aux territoires miniers. Dumont souhaite contribuer à cette évolution avec une approche rigoureuse, scientifique et ancrée dans les priorités régionales », a précisé Martin Duclos, Vice-président Environnement et Développement durable chez Dumont Nickel.

Une collaboration envisagée avec l'UQAT

Dumont Nickel souhaite également développer des partenariats de recherche, d'innovation et de transfert avec les institutions régionales. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, par l'entremise de son Institut de recherche en mines et en environnement et de son Institut de recherche sur les forêts, est identifié pour développer des partenariats avec Dumont autour de la restauration minière, de la valorisation des rejets miniers, de la quantification des impacts des travaux de restauration sur les milieux récepteurs et du rétablissement des services écosystémiques rendus par les milieux forestiers, humides et hydriques.

Ces travaux pourraient aussi contribuer à établir des valeurs d'équivalence associées aux mesures de compensation environnementale, afin d'appuyer des décisions fondées sur des données scientifiques, mesurables et adaptées au territoire.

Un potentiel de restauration qui dépasse le projet lui-même

Dumont Nickel souhaite que les projets de compensation liés à son développement puissent contribuer à corriger certaines conséquences environnementales héritées du passé minier de la région.

La restauration de sites miniers abandonnés, la réhabilitation de milieux hydriques dégradés et la mise en valeur de projets scientifiques appliqués représentent une occasion de générer des bénéfices qui dépassent le périmètre du projet minier lui-même. Cette approche permettrait de mobiliser les expertises locales, de soutenir la recherche régionale et de positionner l'Abitibi-Témiscamingue comme un laboratoire d'innovation environnementale en contexte minier.

« La région a contribué pendant des décennies au développement minier du Québec. Il est maintenant possible d'utiliser un projet d'aujourd'hui pour contribuer à réparer certains impacts d'hier. C'est cette logique que nous voulons porter : une compensation qui ne disparaît pas dans un fonds, mais qui se traduit en projets concrets, ici, sur le territoire », a ajouté Martin Duclos.



Une démarche responsable et mesurable

Le projet Dumont prévoit des mesures de compensation et de restauration encadrées par les lois et règlements applicables. Dumont Nickel souhaite toutefois aller plus loin en favorisant une approche qui combine conformité réglementaire, innovation environnementale, expertise scientifique et bénéfices régionaux.

Dans les documents présentés, Dumont a notamment évalué que les milieux humides et hydriques affectés graduellement par le projet sur sa durée de vie 50 ans représentent environ 2 511,3 hectares, dont 2 256,9 hectares de milieux humides et 254,4 hectares de milieux hydriques. Ce qui représente environ 491 ha par année lors de la période de construction, et 50 ha par année pour la période d'opération.

Dumont a déjà réalisé ou proposé des projets de compensation, notamment la réfection d'un barrage à l'exutoire du lac Dasserat, des projets de préservation de milieux humides à Launay et à Amos, ainsi que des initiatives liées à la restauration de sites et à la création d'outils de restauration applicables aux milieux miniers.

Dumont Nickel poursuivra ses discussions avec le gouvernement du Québec, les instances régionales, les partenaires scientifiques et les parties prenantes du milieu afin de faire reconnaître le plein potentiel de ces approches novatrices.

Faire de la compensation un outil de revitalisation du territoire régional

Pour Dumont Nickel, les mesures de compensation environnementale doivent pouvoir générer des retombées directes là où les impacts et les besoins environnementaux sont les plus réels.

Dumont estime que les projets proposés méritent d'être étudiés avec ouverture, dans le respect des lois et des exigences scientifiques, parce qu'ils offrent une possibilité concrète d'améliorer durablement des milieux naturels, de réduire des risques environnementaux existants et de répondre à des enjeux hérités du passé.

« Nous croyons que le développement minier responsable doit aussi contribuer à l'amélioration du territoire. Le projet Dumont peut être une occasion de démontrer qu'un projet minier moderne peut non seulement compenser ses impacts, mais aussi contribuer à restaurer des milieux dégradés et à réparer certains passifs environnementaux historiques », a conclu Monsieur Vézina, Chef de l'exploitation.

Dumont Nickel remercie les partenaires régionaux, les municipalités, les institutions de recherche et les acteurs du milieu qui contribuent à cette réflexion. La société entend poursuivre ce dialogue avec d'autres parties prenantes au cours des prochaines semaines afin de faire avancer une approche de compensation environnementale ancrée dans la science, la transparence et les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue.

À propos de Dumont Nickel

Dumont Nickel développe le projet Dumont, situé près d'Amos et de Launay, en Abitibi-Témiscamingue. Le projet vise la mise en valeur responsable d'un actif de nickel-cobalt stratégique pour les chaînes d'approvisionnement québécoises, canadiennes et nord-américaines en minéraux critiques.

Dumont Nickel entend réaliser le projet selon les plus hauts standards de responsabilité environnementale, en collaboration avec les communautés, les partenaires régionaux, les institutions de recherche et les autorités gouvernementales.

Renseignements médias

Valérie Pomerleau

Vice-présidente Affaires publiques et Communications

(819) 856-5678

vpomerleau@dumontnickel.com